



**MAIRIE DE CHANAC**  
48230

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2014 A 20 H 30**

L'ordre du jour était le suivant :

- décision modificative,
- fonds de concours SDEE pour les travaux d'électrification (extension ferme du Villard),
- études pour enfouissement des réseaux secs (Le Villard, Le Cros Bas et rues de La Parro, de l'Enclos et Fontbonne),
- complément délibération pour acquisition parcelle 196A 549 (succession Malassagne Le Villard),
- résiliation partielle du bail à construction avec Polygone,
- noms des rues,
- présentation du nouveau rapport formalisé de La Poste (horaires bureau de Chanac),
- présentation de la cartographie des aléas mouvements de terrain,
- convention avec l'association AMUSEL,
- subvention Détours du Monde (prise en charge sécurité festival),
- subventions associations (locations salle polyvalente),
- motion de soutien à l'action de l'AMF sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat,
- questions diverses.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit juillet, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du vingt et un juillet et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Etaient présents : Catherine BOUNIOL, Catherine BOUTIN, Florence FERNANDEZ, Michel GERBAL, Marie-José GUILLEMETTE, Martine LARTAUD, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Jacques MIRMAN, Manuel PAGES, Catherine PUEL, Philippe ROCHOUX, Philippe SARRAN.

Absents excusés : Irène BORREL.

Absents : /

Excusés ayant donné pouvoir : Louis ROUJON à Catherine PUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN

En ouverture de séance le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la séance du 19 mai 2014.

Madame Guillemette demande à prendre la parole et donne lecture du texte suivant :

« Avant de valider le précédent CM, nous souhaiterions faire part de quelques éclaircissements, si vous le permettez :

1) serait-il possible de recevoir les documents du conseil municipal quelques jours avant au lieu du WE précédent le conseil ?

2) concernant les subventions: apparemment, il y a **3 catégories d'associations, celles recevant des enfants** : dont les subventions sont pratiquement automatiques, **celles dont le siège social est basé sur la commune** pouvant y prétendre et **celles basées hors de la commune qui elles, ne peuvent pas prétendre aux subventions municipales (puisqu'elles sont hors contexte donc)** se sont là les trois critères d'attributions ainsi que **la jeunesse, les manifestations festives, les spectacles, le patrimoine et les animations sociales** qui définissent eux aussi l'affectation des demandes de subvention, le critère de subventions perçues de la part d'autres organismes ne devrait donc pas rentrer en ligne de compte, ce n'est pas parce qu'une association perçoit des subventions du Conseil Général par exemple que la commune de doit pas lui octroyer une subvention, c'est substituer un organisme par un autre ! Prenons l'exemple de l'association **Tour et Détours** qui est une association d'utilité publique qui inclut la **jeunesse**, puisque des jeunes en sont des membres actifs notamment : MATHIS HOEL 13 ans et KEVIN LECASSE 16 ans ces deux jeunes étaient encore présents toute la journée au stand de la fête des Pâturages ce sont des jeunes, adhérents et **ACTIFS**, avec Ciné tour, qui est ouvert à tous publics, une animation est organisée pour les jeunes et leurs parents, par un animateur concepteur de jeux de société de plein-air, elle est **basée sur la commune**, et elle s'occupe de la sauvegarde du **patrimoine**, ce qui nous fait **3 critères d'attribution**, et à ce jour, elle n'a reçu aucune subvention, ni de la commune, ni du conseil général comme dit précédemment lors du dernier conseil municipal, le critère « faire partie d'une liste adverse politiquement » ne peut donc pas être pris en compte dans ces non attributions ? Si ? Non ? On peut se poser la question ?!

Le fait de savoir si elles sont subventionnées par d'autres partenaires ne devrait pas être un critère d'octroi ou de refus des subventions demandées !

3) concernant la vente du terrain par Mr et Me Fievet, il semblerait que le prix demandé est au dessus de sa valeur, 3500€ pour 71 m2 nous semble élevé.

4) j'ai eu l'opportunité de rencontrer une collègue assistante familiale et conseillère municipale d'un village de l'Oise qui m'a certifié que pour adhérer à l'association « village fleurie » l'inscription est gratuite et les critères retenues concernant le choix des végétaux, étaient principalement d'ordre écologique c'est-à-dire : peu gourmand en eau et en entretien ainsi que la propreté du village, sa commune n'ayant pas été primée cette année, s'est quand même vu doter d'une subvention de 500€ pour les encourager à persévérer...

5) Concernant les problèmes d'eau sur la commune, il est évident que des projets importants ont été menés, des améliorations considérables ont été apportées au niveau de l'assainissement et de la distribution de l'eau sur toute la commune, et c'est tout à l'honneur des élus ayant menés à bien ces projets, mais il semble aussi qu'il faille garder un esprit critique et se dire que des améliorations sont toujours possibles : concernant la gestion de la diffusion de l'information en multipliant les modes de diffusion (panneaux d'affichages, portable, internet) les médias ( sms, face book, twitter) ,et la bonne vieille méthode du porte à porte pour les personnes n'ayant pas accès à ces médias, car c'est par la pluralité de la

*diffusion qu'on atteindra le plus de « personnes ciblées » et il semble aussi que la gestion humaine puisse être une occasion d'amélioration, en dehors de la mise en place de la procédure administrative, qui même si elle est faite dans les règles n'empêche pas une approche plus humaine du problème...par un apport externe en eau au moyen de citerne et/ou de pack d'eau , de plus au Villard, il semblerait que la pollution soit l'arbre qui cache la forêt, le problème récurrent reste à savoir si, le débit du captage est suffisant pour l'activité agricole et humaine du bourg ou si un plan d'agrandissement ou de pluralité de captages ne peut pas se mettre en place avec l'agence de l'eau Adour Garonne qui en dans leur contrat d'objectifs et de performances 2013/2018 préconise dans l'objectif P-1et sous objectif P-1-2*

**« Prévenir la dégradation de la qualité de l'eau par les pollutions diffuses et réduire ces pollutions »**

**« Protéger et préserver les ressources en eau destinées à l'alimentation en eau potable »**

*« Approvisionner les populations en eau potable est une priorité de santé public, la démarche de protections préventive devant précéder ou accompagner systématiquement toutes les démarches curatives »*

*Ce sont entre autres des objectifs de ce 10ème programme qui suivent les directives européennes plus particulièrement les DCE (Directives Cadre sur l'Eau)*

**.....l'eau, on le rappelle est un bien public, pas une marchandise !» nous dit [Right2water](#), est une initiative citoyenne européenne qui œuvre pour l'accès à l'eau potable pour tous au sein de l'Union Européenne ...**

*Nous souhaiterions que ces doléances soient consignées noir sur blanc...*

*Nous vous remercions de votre attention*

Suite à cette intervention, Monsieur le Maire répond point par point :

- 1) Concernant les documents transmis aux conseillers municipaux : un effort est fait pour que les documents soient fournis le plus tôt possible. Il indique que chaque fois que cela sera possible de le faire plus rapidement ce sera fait.
- 2) Concernant l'attribution des subventions : le règlement en vigueur donne plus de clarté mais il rappelle que les subventions sont votées somme par somme. Il précise que lors du vote des subventions le dossier de Tour Et Détours était éligible au FIE (Conseil Général), mais qu'effectivement par la suite leur dossier n'a pas été retenu par le Conseil Général (baisse des crédits). Il souligne que l'association a laissé perdre 4 731,85 € de financement du Conseil Général. Il indique que la demande de subvention de Tour Et Détours pourra être réexaminée par le conseil municipal sous réserve que l'association fournisse un bilan simplifié.
- 3) Concernant l'acquisition du terrain Fiévet : le conseil municipal a délibéré et voté à l'unanimité donc le débat n'est pas réouvert.
- 4) Concernant les villages fleuris : les informations données lors de précédents conseils portaient sur le concours du conseil général et non sur l'association française des villages fleuris.
- 5) Concernant les problèmes d'eau sur Le Villard : ce point a été abordé lors de la réunion du conseil communautaire de jeudi dernier. Il précise que la procédure réglementaire a été respectée mais qu'effectivement la communication pourrait être améliorée par la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que le compte-rendu rend compte des décisions qui ont été prises et que son adoption ne permet pas de réouvrir le débat sur le fond. Suite à ces indications, le compte-rendu de la séance du 19 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **DECISION MODIFICATIVE**

Afin de réaliser la clôture de l'aire de jeux, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **RECETTES**

⇒ 1323/278..... aire de jeux (subv. PED) ..... + 3 500,00 €

##### **DEPENSES**

⇒ 2315/278..... aire de jeux ..... + 8 000,00 €

⇒ 2315/294..... aménagement centre historique ..... - 4 500,00 €

+ 3 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE et VOTE à l'unanimité cette décision modificative.

### **FONDS DE CONCOURS SDEE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION (extension ferme du Villard)**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5212.26,

VU les dispositions du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

VU les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère,

Monsieur le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension ferme du Villard (36 Kva)	3 848.27 €	Participation SDEE	2 848.27 €
		Fonds de concours de la commune (25 € x 40 mètres)	1 000.00 €
Total	3 848.27 €	Total	3 848.27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire,

S'ENGAGE à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux,

DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

### **ETUDES POUR ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS (Le Villard, Le Cros Bas et rues de La Parro, de l'Enclos et Fontbonne)**

Compte tenu des différents projets de travaux, Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de faire réaliser les études relatives à l'enfouissement des réseaux secs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE de demander au SDEE et à France Télécom la réalisation des études pour l'enfouissement des réseaux secs sur les secteurs du Villard, du Cros Bas, de la rue de La Parro, de la rue de l'Enclos et de la rue Fontbonne.

## **COMPLEMENT DELIBERATION POUR ACQUISITION PARCELLE 196A 549 (succession Malassagne Le Villard)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 février 2014 décidant l'acquisition, dans le cadre du règlement de la succession de Madame Malassagne, de la parcelle cadastrée section 196A numéro 549 pour un prix forfaitaire de 100 €.

Il précise qu'après renseignements pris au service du cadastre par Maître Boulet, cette parcelle est un bien non délimité appartenant à :

- lot 1 : Madame Malassagne,
- lot 2 : Madame Brayat Marie épouse Paul
- lot 3 : Madame Recouly épouse Moulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME sa décision d'acquérir des héritiers de Madame Malassagne le lot n° 1 de 155 m<sup>2</sup> de la parcelle 196A 549 pour un prix forfaitaire de 100 €.

CHARGE Monsieur Michel GERBAL de contacter les autres propriétaires afin d'acquérir également les lots 2 et 3 de cette même parcelle, au prix de 100 € le lot.

CONFIE la rédaction des actes à Maître Boulet, Notaire à Marvejols,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer les actes notariés correspondants.

## **RESILIATION PARTIELLE DU BAIL A CONSTRUCTION AVEC POLYGONE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 février 2014 acceptant la vente des terrains supportant des logements Polygone et en fixant les conditions.

Il précise qu'afin de permettre la réalisation de programmes à caractère social ayant pour objet l'amélioration des prestations d'hébergement offertes aux habitants de la commune, la commune avait donné bail à construction à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Interrégionale Polygone. Il propose donc d'accepter la résiliation partielle de ces baux afin de rendre possible ces ventes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition,

RAPPELLE que les conditions relatives à la vente et notamment le prix sont celles indiquées dans la délibération du 24 février 2014.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire afin de signer :

- les actes de résiliation partielle du bail à construction consenti au profit de la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Interrégionale Polygone,
- les actes de vente de ces terrains.

## **NOMS DES RUES**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de mener à bien le projet de numérotation des rues, il convient de donner des noms à certaines rues.

Madame Catherine Puel, Adjointe en charge du dossier, présente les propositions faites par le groupe de travail et les remarques recueillies auprès des riverains. Elle précise que pour 3 rues elle reste en attente d'éléments et les soumettra donc au vote lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE les dénominations suivantes :

<b>Nom</b>	<b>Numéro du plan annexé</b>
Chemin d'Enroche	N° 1 sur le plan 1
Allée des Sources	N° 2 sur le plan 1
Venelle du Sabotier	N° 3 sur le plan 1

Rue du Roi d'Aragon	N° 4 sur le plan 1
Passage des Matelassières	N° 5 sur le plan 1
Sentier du Refuge	N° 6 sur le plan 1
Passage des Voyageurs	N° 7 sur le plan 1
Impasse du Triadou	N° 8 sur le plan 1
Passage du Braconnier	N° 9 sur le plan 1
Chemin des Jardins	N° 10 sur le plan 1
Chemin des 3 Noyers	N° 11 sur le plan 1
Chemin des Pommiers	N° 12 sur le plan 1
Chemin des Pensées	N° 13 sur le plan 1
Place de la Fontaine du Curé	N° 14 sur le plan 1
Chemin du Moulin Grand	N° 15 sur le plan 2
Allée des Meuniers	N° 16 sur le plan 2
Chemin du Pont Neuf	N° 17 sur le plan 2
Le Pont Vieux	N° 18 sur le plan 3
Chemin de Champoriès	N° 19 sur le plan 3
Chemin de Marijoulet	N° 20 sur le plan 3
Avenue de la Plaine	N° 21 sur le plan 3
Impasse des Plaines	N° 22 sur le plan 3
Allée des Artisans	N° 23 sur le plan 3
Chemin du Sougayo	N° 24 sur le plan 3
Chemin de La Plone	N° 25 sur le plan 3
Chemin de Gallon	N° 26 sur le plan 3
Traverse des Métiers	N° 27 sur le plan 4

PRECISE que ces informations seront communiquées aux riverains et aux administrations lors de la phase de numérotation des rues.

### **PRESENTATION DU NOUVEAU RAPPORT FORMALISE DE LA POSTE (HORAIRE BUREAU DE CHANAC)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la délibération du 19 mai 2014 s'opposant catégoriquement à la fermeture du bureau de Poste de Chanac le samedi matin, La Poste a fait une nouvelle proposition de restrictions d'horaires.

Ce dernier rapport propose, à compter du 16 août 2014, les horaires suivants :

horaires actuels 33h	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	9h - 12h
	13h30 - 16h	13h30 - 16h	13h30 - 16h	13h30 - 16h	13h30 - 16h	
horaires envisagés 28h	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		9h- 12h30	9h- 12h30	9h- 12h30	9h- 12h30	9h - 12h
		13h30 - 16h15	13h30 - 16h15	13h30 - 16h15	13h30 - 16h15	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**S'OPPOSE CATEGORIQUEMENT** à toutes réductions d'horaires,  
**PRECISE** toutefois que la pire des solutions reste la fermeture du samedi matin qui aggraverait la situation du bureau de poste de Chanac.

### **PRESENTATION DE LA CARTOGRAPHIE DES ALEAS MOUVEMENTS DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012 la DDT avait confié au CETE (devenu CEREMA) la réalisation sur les communes de Banassac, Chanac, Grèzes et La Canourgue d'études de détermination et de cartographie de l'aléa mouvement de terrain (glissement de terrain, chutes de blocs rocheux, affaissement/effondrement).

Il présente les résultats de la première phase de l'étude qui concerne la carte des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**SOULIGNE** qu'il n'a pas les compétences pour émettre un avis,

**PRECISE** tout de même que ce rapport d'observations manque de précisions et de certitudes.

**INDIQUE** compte tenu de l'incidence de cette étude sur un certain nombre de dispositions et d'interventions que celle-ci paraît insuffisante.

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AMUSEL**

Considérant les besoins de formation artistique et d'animation culturelle de la commune de Chanac en été, tant pour les résidents que pour les estivants,

Considérant l'intérêt économique et social que présente l'activité de l'association AMUSEL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'apporter son soutien à l'association Art, Musique et Spectacle En Lozère (AMUSEL) par un appui de services qui se chargent du règlement aux professeurs des vacances fournies pour l'enseignement musical, étant entendu que le montant desdites vacances versées aux enseignants seront intégralement remboursées par l'association AMUSEL à la Commune.

**PRECISE** que le règlement des vacances des professeurs s'effectuera sur la base d'un état dressé par l'association AMUSEL, sous déduction des cotisations CSG, RDS et 1 % solidarité le cas échéant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la liquidation des sommes dues aux professeurs.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

### **SUBVENTION DETOURS DU MONDE (prise en charge sécurité festival)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention complémentaire en faveur de l'association Détours du Monde pour le financement de la sécurité durant le festival 2014.

Il rappelle que cette surveillance hors site du festival comprend l'accès au niveau de la place du Terras, le complexe touristique (camping et village de gîtes), les rondes de nuit entre 2 h et 5 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer à l'association Détours du Monde une subvention de 606,12 €.

## **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS (location salle polyvalente)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention aux associations extérieures à Chanac ayant organisé des manifestations culturelles à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION
La Marmotte	Détours du Trad	1 000 €
Veufs et Veuves de Lozère	assemblée générale + repas	540 €

## **MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Les collectivités locales, en en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Chanac rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos citoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Chanac estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Chanac soutient, à l'unanimité, les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 10 minutes.**